

DOCUMENT À DÉPOSER PAR LE CANDIDAT DANS SON ESPACE SÉCURISÉ AU PLUS TARD LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026 (DATE NATIONALE)

TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2026

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

(Document à déposer au plus tard le lundi 9 février 2026 (date nationale), 23h59 dernier délai – heure métropolitaine – aucun programme ou modification de celui-ci ne seront acceptés au-delà de cette date)

Exécution par le candidat, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat. (Durée 15 minutes – coefficient 3).

Le candidat se produit avec l'instrument correspondant à la discipline choisie lors de son inscription.

Le candidat peut se présenter au sein d'une formation n'excédant pas cinq musiciens.

Si son programme comporte des œuvres nécessitant un accompagnateur, le candidat se présente avec l'accompagnateur de son choix.

Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment de l'épreuve.

Hormis pour les instruments traditionnels, les instruments anciens, le jazz et les musiques actuelles amplifiées, le programme présenté par le candidat comporte au moins une œuvre écrite sur la base de techniques musicales innovantes développées au cours des 70 dernières années.

Pour les instruments anciens, les instruments traditionnels et le jazz, le programme doit comporter des pièces d'époques et de styles différents avec, pour le jazz, des séquences improvisées.

Dans le cas d'épreuves instrumentales pour lesquelles il n'est pas prévu de temps de préparation, une salle est mise à disposition de chaque candidat pour son échauffement avant son audition par le jury, pour une durée de quinze minutes.

lom et prénom du candidat :
☐ J'exécuterai mon programme accompagné (*) : Nombre de musiciens (4 maximum) :
→ Instruments des accompagnateurs : Musicien 1 :
☐ J'exécuterai mon programme non accompagné (*)
(*) Cocher la case utile

Détaillez ci-dessous les œuvres proposées :

Titre de l'œuvre OU de l'extrait d'œuvre	Source	Minutage
		TOTAL = 30 minutes environ

Le candidat fournit impérativement au jury deux exemplaires des partitions de chacune des œuvres proposées.

Signature du candidat